La liste des lauréats de notre Concours du plus Gracieux Sourire

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

2.281e M. DECOSTER Léon, 55, rue Victor-Hugo, à HELLEMMES.
2.282e Mme DEBOSTRE, 5, rue Philippe-le-Bon, à HELLEMMES.
2.283e M. DESCAMPS Kléber, rue Nationale, à CHERENG.
2.283e M. DESMANETS Louis, 14, Parc Notre-Dame, à LOOS-LEZ-LILLE.
2.284e M. DEGORRE Paul, 240, Cité 7, à MAZINGARBE.
2.285e Mlle BRICE Noemie, 55, rue Jules-Ferry à LOOS-LEZ-LILLE.
2.286e Mme LERICHE Angele, 60, rue Etienne-Dolet, à HELLEMMES.
2.287e Mme DUFERMONT Claire, 4, rue des Fleurs, à TOURCOING.
2.288e Mlle CHARTRER Emilienne, 39, rue Broca, à FIVES-LILLE.
2.289e M. DELABY Georges, 43, route départementale, à BACHY.
2.290e M. MANNER Maurice, 18, place de la Republique, à HELLEMMES.
2.291e Mlle LASSER Lucienne, 186, rue Carnot à THUMESNIL.
2.292e Mlle LEFEBVRE Marthe, 6, rue Joseph-Bara, à HELLEMMES.
2.293e M. GONDEL Evariste, 4, rue de la Fraternité, à BILLY-MONTIGNY.
2.294e M. CERF Lucien, rue de Loison, à NOYELLES-SOUS-LENS.
2.295e M. CARPENTIER Georges, rue Carrière-des-Ciments, 4, à HAUBOURDIN.
2.296e M. LEGRAND Julien, 4, Sentier de la Gare, à BAUVIN.
2.297e Mme VANDENBOSSCHE, 44, rue Mirabeau, à FIVES-LILLE.
2.298e M. ALBERT OSCAR, ruelle Delattre, 55, à FLERS-EN-ESCREBIEUX.
2.299e M. DUBUISSON Emile, 177, rue de Lannoy, à LILLE.
2.300e Mlle FYNNAERT Antoinette, rue de la Gare, à VERMELLES.
2.301e M. CHAUVET Henri, 32, rue Sadi-Carnot, à SOMAIN.
2.302e M. FICHAUX Georges, 120, rue de Lille, à SAINT-ANDRE.
2.303e M. DUSSART Paul, avenue du Onze-Novembre, 2, à HERIN.
2.304e M. LEMAIRE Achille, rue Balzac, cour Vimal, 4, à LILLE.
2.305e M. LEMAIRE Fernand, rue du Soleil-Levant, 1, à LILLE.
2.306e M. DELHAYE Victor, 39, rue Montigny, à FOUQUIERES-LEZ-LENS.
2.307e M. VANDEVALLE Florimond, 30, rue Delory, à COURCELLES-LES-LENS.
2.308e M. LESBE André, avenue Jules-Guesde, à TEMPLEMARS.

Ce dernier lauréat a donné le chiffre de 178.527 comme réponse à la question subsidiaire ; différence avec 135.115, nombre de réponses parvenues : 43.412.

Lire demain, la suite de la liste des heureux gagnants.

Les gagnants peuvent retirer leurs prix dans les bureaux du « Réveil du Nord », 186, rue de Paris, à Lille

Rappelons, à ce sujet, le texte de l'article 9 du Règlement, disant :

« La liste des prix représente une valeur de 151.500 francs. Les prix seront à la disposition des gagnants en nos bureaux, à Lille, 186, rue de Paris, dès la publication des résultats du concours dans nos colonnes.

» Il suffira aux concurrents de justifier de leur identité pour les y réclamer.

» Les frais d'envoi seront à la charge des bénéficiaires qui demanderont l'expédition de leurs prix ».

Arrestation à Valenciennes de l'Administrateur du Comptoir Industriel et Commercial du Nord

Au mois de mars dernier, le Comptoir Industriel et Commercial du Nord, ayant son siège, clos des Villas, à Valenciennes, déposait son bilan et était déclaré en liquidation judiciaire par le Tribunal de Commerce de Valenciennes.

Depuis un certain temps, cette société périclitait et ne se soutenait qu'en pratiquant les tirages croisés d'effets : il y eut ainsi, pour plusieurs millions de papier de complaisance mis en circulation.

Le liquidateur constata que tous les bilans établis par M. Gustave Druesne, 49 ans, administrateur-délégué de la société, ancien conseiller municipal, étaient truqués et dut déposer au Parquet un rapport concluant à une inculpation de banqueroute.

M. Bornet, juge d'instruction, convoqua donc Druesne dans son cabinet.

Ce dernier, arriva vers 11 heures, au Palais de Justice, en automobile ; il était accompagné de M. Delattre commissaire spécial et de l'inspecteur de police spéciale Gérard.

Les explications fournies par l'intéressé ne donnèrent point satisfaction au magistrat instructeur, qui transforma le mandat d'amener en mandat de dépôt et Druesne à 11 h. 50 était incarcéré à la maison d'arrêt, sous les inculpations d'infraction à la loi sur les sociétés, d'escroqueries et de banqueroute.

Cette arrestation a fait, à Valenciennes, l'objet de nombreux commentaires.

GUIDE LOUIS MASSON — INDICATEUR — CONSULTEZ LE — LE PLUS PRATIQUE — Couverture ROUGE — EN VENTE PARTOUT

Le mystérieux attentat de Lesquin

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Quand Victor entendit cela, aussitôt, voyant que son ami avait bu plus que de coutume — je ne veux pas dire par cela qu'il était saoul, ajoute notre interlocutrice — il enfourcha sa bicyclette et partit pour Lille. Desmet reprit une petite chope ; mon mari l'aida à sortir la bicyclette et l'invita à retourner chez lui à Martinsart. C'est tout ce que je puis vous dire : c'est tout ce que je sais et c'est ce que j'ai déclaré aux gendarmes de Seclin qui sont venus m'interroger dans la nuit de dimanche à lundi ».

Ce que dit Mme Alliez

A délaut de M. Alliez, retenu par son travail à l'usine métallurgique de Lesquin, nous avons pu hier interviewer son épouse dans son appartement du second étage de le rue de Seclin.

Mme Alliez, qui dimanche soir, a rencontré son mari auprès de la porte de Douai à Lille, alors que celui-ci revenait à bicyclette — il était 21 heures environ — avait cru reconnaître Desmet dans un cycliste qui suivait son époux.

« Je m'étais trompée nous déclara-t-elle, mon mari, en descendant de vélo, m'avait dit : Gustave me suit. Comme je ne voulais pas recevoir Desmet, car les deux hommes se seraient amusés et auraient encore bu, j'ai invité mon mari à se cacher et à entrer dans un café. C'est alors que j'ai vu passer un cycliste ressembant à Desmet, et c'est pourquoi j'ai déclaré à tort hier que le camarade de mon mari était venu à Lille dans la soirée de dimanche ».

Ainsi qu'on s'en rend compte, ce n'est pas de ce côté non plus qu'il y avait lieu de poursuivre l'enquête.

Mystère

Le drame n'eut aucun témoin, mais un jeune homme, ajoutons-nous hier, avait rencontré un couple, vers 21 heures, sur la route de Lesquin à Vendeville.

Nous avons également pu voir et interroger ce jeune homme, un ouvrier métallurgiste de Lesquin qui, descendant du train, remontait chez lui, à bicyclette. Aux inspecteurs de la police mobile qui l'interrogeaient, Aimable Leperco dit tout ce qu'il savait. « En bicyclette, on va sans faire grande attention aux personnes qu'on croise, déclara-t-il. Pourtant, je me souviens bien avoir rencontré un couple — l'homme était assez petit ; la femme plus grande — qui venait dans la direction de la gare de Lesquin. Ils marchaient à vive allure ». Nous nous sommes encore rendus dans les cafés de l'agglomération ouvrière, sur la route d'Ascq — où là encore on disait — à tort — avoir vu le couple, à la frontière belge proche de 10 kilomètres, mais rien, absolument rien, n'a pu être de quelque utilité à l'enquête.

Que faut-il conclure ?

S'agit-il d'une vengeance ? On ne le pense pas car, Desmet ne paraissait avoir aucun ennemi. Les éloges les plus flatteurs sont, au contraire, adressés au malheureux.

S'agit-il d'une méprise ou de l'acte brutal d'un déséquilibré, pris de boisson, qui se sera énervé à l'approche du cycliste? Mais dans ce cas, plus vraisemblable que le précédent, ce déséquilibré, cette brute du nom de « Georges » doit certainement demeurer dans les environs du lieu de l'agression. On doit pourvoir le trouver et sans doute les inspecteurs Rousseau, Faissat et Dorise le trouveront. Si la journée d'hier n'a rien apporté, elle fut utile néanmoins.

L'état de la victime est stationnaire

Avant de quitter Seclin, nous avons pu, grâce à l'obligeance de M. Mallet, administrateur de l'hospice-hôpital et de M. le Dr Lejeune, interne de service, nous rendre au chevet du malheureux père de famille, qui sur son lit de souffrance, gémit et pleure. L'état du malade est stationnaire nous dit M. Lejeune et grâce à la promptitude des soins apportée au cours de la nuit de dimanche à lundi, grâce à la seine constitution du blessé, peut-être réussira-t-on à le sauver. Il faut, avant de se prononcer attendre encore deux ou trois jours.

R. L.

Le remisier Lillois court toujours

Des journaux de Paris ont annoncé hier l'arrestation à Nancy, du remisier lillois Julien Corbelin, qui comme on le sait, a disparu après avoir détourné une forte somme qui lui avait été confiée. Cette nouvelle est inexacte. On a seulement signalé le passage de Corbelin à Metz et à Nancy, où il s'est fait inscrire sous un faux nom : mais quand la police a été avisée, l'escroc avait déjà quitté ces villes pour une direction inconnue.

En tout cas, pas plus à Nancy, qu'au Parquet de Lille on n'a connaissance de l'arrestation de Corbelin.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 22 Janvier 1930

Soleil : Lever à 7 h. 35 ; coucher à 16 h. 30.
Lune : Lever à 1 h. 06 ; coucher à 11 h. 05.
Aujourd'hui : St-Vincent. Demain : St-Raymond.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 21 janvier 1930, à 18 heures :

Baromètre : 764 mil. 4 ; hausse depuis la veille à 18 heures : 0 mil. 4.
Thermomètre : Fronde : 6.4 ; minima : 5.0 atteint à 5 heures ; maxima : 8.5 atteint à 14 h.
Etat hygrométrique : 97 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 heures : 1 mil. 1 ; Direction du vent : Sud, Sud-Est ; Force : faible ; Direction des nuages : Sud ; Etat du Ciel : couvert.
Temps probable pour mercredi : un peu froid, brumeux.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord : Temps médiocre ciel couvert avec quelques pluies devenant très nuageux avec quelques averses. Vent de Sud-Ouest 6 à 9 m. Minimum en baisse de 3 degrés.

DEUIL. — Nous avons annoncé le décès de M. Jean Sales, retraité de la gendarmerie, père de M. Michel Sales, commissaire aux délégations judiciaires, à Lille.

Le corps du défunt a été dirigé sur Le Boulu (Pyrénées Orientales) où auront lieu les funérailles.

La prodigieuse industrialisation des centres miniers du Pas-de-Calais

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Aux Mines de Courrières

L'ouverture d'un puits

La Compagnie des Mines de Courrières qui, déjà, possédait 12 sièges d'extraction, — dont 10 constitués chacun par 2 puits, — vient, depuis plusieurs mois, de créer, à NOYELLES, une 23e fosse dont le puits (charbon à gaz), poussé jusque la profondeur de 275 mètres, assure une extraction journalière de 1.300 à 1.500 tonnes.

En outre des travaux importants effectués au puits 6, la Compagnie a entrepris également le forage des fosses 24 et 25 à ESTEVELLES, fosses qu'un chemin de fer, en cours de construction (entreprise Vandevalle), reliera bientôt au réseau même des mines en traversant sept ouvrages d'art édifiés par le directeur du génie civil de Lens, M. Rouger.

benzol, des huiles, du goudron et de ses dérivés, — et cela en association avec les usines de Libercourt, — des usines Courrières-Kuhlmann pour la fabrication de l'alcool méthylique de synthèse, qui viennent d'être inaugurées il y a cinq mois à peine (sur le territoire d'Harnes toujours), des 40 fours (demi-coke) de carbonisation à basse température dont l'édification est projetée, de l'immense mélangeur à charbon qui fonctionne depuis quelques jours, etc..., mais la place nous est limitée.

Nous n'omettrons pas, toutefois, de rappeler que c'est Courrières qui aux villes du Nord : Lille, Roubaix, Tourcoing, Croix, Seclin, Carvin, etc., fournit le gaz d'éclairage nécessaire à leurs besoins.

L'élargissement du canal

Il faut nous arrêter pourtant, bien que l'œuvre réalisée dans cette région de Courrières, Harnes, Estevelles, Noyelles, Fouquières, soit

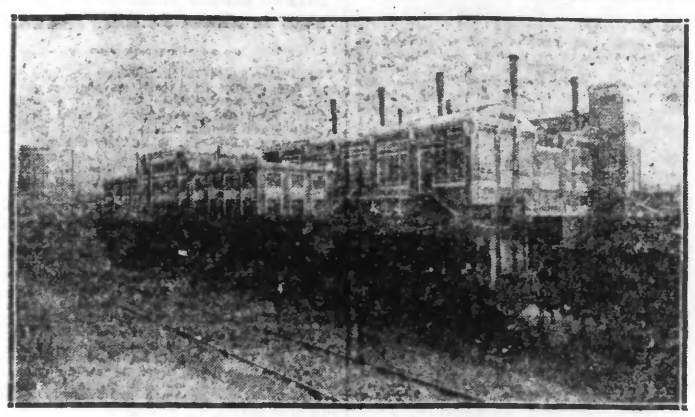

Les nouvelles installations des usines d'Harnes

Il va sans dire que l'intensification de production qu'amènera cette prochaine mise en exploitation aura pour conséquence directe une augmentation correspondante de main-d'œuvre et aussi de cités ouvrières, auxquelles la Compagnie travaille d'ailleurs.

Les fours à coke et usines

La Compagnie de Courrières a été conduite comme toutes les grandes sociétés houillères à construire des usines de carbonisation de la houille. Elle avait édifié pour cela, avant-guerre, une batterie de fours et des usines de récupération de sous-produits qui devaient être exploitées en 1914, mais là encore tout fut anéanti, et ce ne fut qu'en 1925 que l'usine essentiellement moderne d'Harnes put être mise en route avec lavoir, fours à coke de deux batteries de 40 fours chacune, dont la production totale est de 500 tonnes par jour.

Longuement, il nous faudrait parler encore des usines récemment construites pour la fabrication du sulfate d'ammoniaque, du

immense, en puissance et en étendue ; mais nous ne le ferons qu'après avoir parlé des travaux gigantesques entrepris, en cours ou prévus. Sur le canal de la Souchez, canal qui, on le sait, appartient à la Compagnie de Courrières et dont les eaux, au lieu dit « Pont Maudit », s'allient à celles de la Haute-Deûle. Afin de pouvoir intensifier la circulation des péniches, d'augmenter leur tonnage, de faciliter le mouvement, en somme, la société houillère a décidé d'approfondir et d'élargir le cours d'eau, de supprimer l'écluse au lieu même où elle se trouve actuellement (Pont Maudit) et de la reporter sous des formes modernes plus pratiques, à 3 km. plus haut, vers Harnes. C'est là, on s'en rend compte, une œuvre d'assez grande envergure que réalise le génie civil de Lens, « dont il s'acquittera avant deux ans d'ici », nous dit son directeur M. Rouger et qui portera sur 800.000 mètres cubes de terrassement, 300.000 mètres cubes de draguage, l'établissement de nouveaux quais en ciment, d'ouvrages d'art important, etc...

R. LUSSIEZ.

***Pour suivre :* XV. — Vers un grand stade municipal à Lille.**

Au Conseil de Préfecture Interdépartemental de Lille

AUDIENCE DU 21 JANVIER

Oppositions à contrainte. — La Société Guilbert et Compagnie, qui exploite à Lens un garage pour voitures automobiles, faisait opposition à une contrainte qui lui avait été décernée et qui s'élevait à plus de 800.000 francs. Cette contrainte lui avait été appliquée, non pas en sa qualité de garagiste, car la Société payait régulièrement la taxe sur le chiffre d'affaires afférente à l'exploitation du garage, mais pour des opérations relatives au placement des voitures Renault. La Société soutenait que ce placement était effectué au nom de la Société Centrale du Nord dont elle est l'agent, qu'elle ne recevait pour ce genre d'opérations qu'une commission ; elle ne devait donc pas être imposée, disait-elle, comme maison « vendant pour son propre compte ». Après plaidoirie de Me Massart, le Conseil a mis l'affaire en délibéré.

— Le sieur Merlein était poursuivi en paiement d'une contrainte de 220.000 fr., pour n'avoir déclaré au chiffre d'affaires que des commissions, alors que l'Administration prétendait qu'il s'agissait en réalité d'achats d'œufs pour les revendre dans un but spéculatif. Merlein, soutenait que la taxation était injustifiée et déclarait qu'il aurait dû être imposé en qualité de commissionnaire et non comme négociant et, par suite, qu'il ne devait la taxe sur le chiffre d'affaires que sur le montant totalisé de ses commissions seulement.

Considérant que l'Administration des contributions indirectes ne prouve pas l'inexactitude des allégations produites par l'opposant, que la fraude ne se présume pas, que l'Administration n'est pas fondée à soutenir que les documents à elle fournis par Merlein ne permettaient pas de vérifier l'exactitude de ses déclarations ; considérant qu'il y a lieu d'admettre que toutes les justifications exigées par la loi ont été produites par Merlein, que le bénéfice réalisé par lui revêt le caractère d'un droit de commission et qu'il est fondé à revendiquer la qualité de commissionnaire, le Conseil décide que Merlein ne doit l'impôt sur le chiffre d'affaires que sur le montant des commissions par lui perçues. Il déclare nulle la contrainte décernée et tendant au paiement de la somme de 220.732 francs 27.

— Une contrainte avait été décernée à M. Dieu, en 1927, pour une somme de 700.000 fr. Le Conseil de Préfecture avait, par arrêté, annulé cette contrainte, mais avant cet arrêté l'Administration, s'apercevant de la nullité de sa première contrainte, en avait délivré une deuxième.

Considérant que la première contrainte réputée inexistante n'a pu produire aucun effet juridique dans l'instance en opposition à la deuxième contrainte signifiée le 6 septembre 1928, et que par suite les motifs tirés par Dieu de l'illégalité des poursuites ne peuvent être admis, le Conseil rejette l'opposition et condamne l'opposant aux dépens.

Tribunal des Dommages de Guerre de Lille

Une Bourse du Travail peut-elle réclamer des dommages de guerre ? — En 1919, le secrétaire général de la Bourse du Travail de Roubaix, faisait une demande de dommages de guerre pour dégâts subis par le matériel et l'immeuble qui abrite les syndicats ouvriers.

La commission de liquidation rejeta cette demande par le motif que l'Union des syndicats ne constitue pas une personnalité morale.

Appel fut fait de cette décision. Le tribunal des dommages de guerre, après plaidoirie de Me Balavoine, vient de rendre un jugement fortement motivé, par lequel il réforme la décision attaquée.

Il estime que la loi du 17 avril 1919 n'a pas pour objet la reconstitution des fortunes particulières détruites, mais la reconstitution du patrimoine national, à travers celui des individus.

Il n'est pas nécessaire, pour avoir droit à une indemnité, de représenter une personnalité juridique spéciale, telle que société, association ou syndicat autorisé ; il suffit d'avoir possédé des biens avant guerre et que ces biens aient été détruits ou endommagés par fait de guerre. Une communauté, une indivision sans statut juridique que celui qui découle du droit commun, ont par conséquent, le droit de demander à être indemnisées.

Le tribunal a estimé, dans ces conditions, qu'il n'y avait pas lieu d'écarter la demande, et il a alloué les indemnités réclamées.

Dix-huit personnes mortes de froid en Amérique

Le froid intense qui sévit sur toute l'Amérique à l'est des montagnes rocheuses, a causé, au cours de la fin de la semaine dernière, la mort de cinq personnes à Chicago, huit personnes dans le Sud, trois en Pensylvanie, deux à New-York.

La Chambre a repris hier la discussion du budget

Mardi après-midi, l'ordre du jour de la Chambre appelle la discussion du budget de la Marine marchande (ports et pêches).

M. Tasso parle de la question de la loi de huit heures et en montre les avantages et les inconvénients.

M. Louis Rollin s'associe à ces observations. « L'application de la loi de huit heures, dit-il, doit devenir une mesure internationale, elle continue à s'appliquer aux marins français sans restrictions ni réserves ».

M. Tasso juge ensuite que les crédits affectés aux ports de pêche sont insuffisants.

M. R. Bellanger, rapporteur, affirme que nous devons construire, si nous voulons obtenir les 4 millions de tonnes qui nous sont indispensables aujourd'hui et les 5 millions de tonnes qui nous seront nécessaires demain.

M. Geistdoerfer (Côtes-du-Nord) signale la crise que subit notre pêche et notamment la pêche de la morue.

Après une suspension de séance, la discussion du budget de la Marine marchande est renvoyée à jeudi.

La nomination du général Weygand

M. Léo Bouyssou rappelle que la Chambre a décidé de fixer aujourd'hui la date de l'interpellation de M. Hymans sur la nomination du général Weygand comme chef d'état-major général. M. Hymans monte à la tribune et affirme que le général Maurin avait été désigné par un décret préparé par M. Painlevé, mais s'il n'en a pas été ainsi, c'est pour des raisons extérieures à la question technique. Pourquoi M. Maginot, qui était ministre des Colonies sous le précédent ministère, et qui avait approuvé la nomination du général Maurin, a-t-il préféré le général Weygand ? (Vifs applaudissements à gauche).

M. Hymans dit, en terminant, que la presse de droite pense au général Weygand pour un coup d'Etat. M. Cachin voit dans les mesures envisagées une lutte contre le communisme. M. Painlevé demande ce qu'il y a d'exact au sujet de la fusion des postes de chef d'état-major général et d'inspecteur général de l'armée.

M. Maginot répond aux orateurs. Il affirme que rien n'est changé concernant le haut commandement de l'armée, ni dans l'organisation ni dans les attributions. Puis il dit que si le général Weygand a été choisi par le maréchal Pétain et pris par M. Maginot, c'est parce qu'il a la confiance de l'armée et qu'il a droit à la reconnaissance de la France tout entière en raison des services qu'il a rendus au pays. (Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.)

Le ministre s'indigne qu'on ait suspecté le général Weygand comme pouvant être un factieux. Le général Weygand ne conçoit même pas qu'il puisse exister pour la France un autre régime que la République. (Vifs applaudissements). Ce serait, conclut M. Maginot, une faute impardonnable de n'avoir pas confiance dans l'armée et ses chefs.

Le renvoi à la suite de l'interpellation Hymans est ensuite voté à mains levées à une grande majorité et la séance est levée.

Des délais de grâce aux locataires commerçants menacés d'expulsion

La Chambre a abordé mardi matin la discussion de la proposition de loi adoptée par la Chambre, modifiée par le Sénat, ayant pour objet d'accorder des délais de grâce aux locataires, commerçants et industriels menacés d'expulsion.

M. Lucien Aubert, garde des Sceaux, rappelle qu'il a soutenu le projet de la Chambre devant le Sénat, qui a préféré un délai facultatif et d'une durée variable à celui de six mois proposé par la Chambre. La commission propose une transaction de trois mois minimum. Il promet de soutenir ce texte devant le Sénat.

Après diverses interventions la discussion de l'article unique est renvoyée.

LE BUREAU DU SENAT S'EST INSTALLE HIER

Le Sénat a procédé, hier après-midi, à l'installation de son bureau définitif.

Dans le discours qu'il prononça, en prenant possession du fauteuil présidentiel, M. Doumer jeta un coup d'œil d'ensemble sur les travaux de la précédente session. Puis, il déclara que le Sénat devrait examiner, sans précipitation et sans retard, le projet rectificatif des Assurances Sociales. Après le vote du budget, il faudra régler les rapports financiers internationaux.

M. Doumer conclut en espérant que les délégués de Londres décideront, en toute connaissance de cause. Ils n'oublieront pas que dans la période de transition où nous sommes pour assurer la paix du monde, les nations pacifiques doivent être des nations fortes.

Le Sénat régla ensuite son ordre du jour et adopta diverses propositions.

La Session de l'Union Centrale des Syndicats d'Agriculteurs de France

La session de l'Union centrale des syndicats des agriculteurs de France s'est poursuivie hier par la discussion des rapports présentés par les représentants des Unions du Sud-Est, du Plateau Central, de l'Aisne, de la Nièvre, du Nord ; les syndicats de la Manche, du Calvados, des Deux-Sèvres, de la Sarthe, du Vaucluse, etc.

Ces communications ont montré notamment la décentralisation des efforts de la mise en œuvre des caisses de secours mutuels agricoles destinées à procurer aux agriculteurs les indemnités pour maladie, invalidité, vieillesse et décès, visées par la loi sur les assurances sociales. L'éducation du cultivateur apparaît au premier plan des préoccupations des dirigeants du mouvement syndical agricole : partout l'enseignement par correspondance se développe exerçant une heureuse influence sur les masses rurales. La question de l'art ménager a fait également l'objet des efforts des syndicats affiliés à l'Union.

La grave affaire de fraude de Trélon

Voulant mener avec impartialité notre enquête sur les agissements du douanier Descarpentries, qui comme on le sait a été arrêté pour contrebande à la suite de dénonciation de deux fraudeurs, nous avons donné hier les déclarations et les explications de Mme Descarpentries.

Sont-elles l'expression de la vérité ? On peut le croire, mais lorsqu'on se livre à un examen plus approfondi de la situation du jeune douanier, on se rend compte que les ressources qui lui étaient nécessaires ne pouvaient provenir uniquement que de son traitement de préposé et des bénéfices qu'il réalisait sur la vente des autos.

Et d'abord, il faut limiter à trois ou quatre le nombre de voitures dont Descarpentries fit commerce et le profit qu'il en tira n'atteignit pas la somme de 10.000 francs.

Or, Descarpentries a acheté du mobilier pour une valeur de beaucoup supérieure au chiffre donné par sa femme. Mais c'est surtout dans les endroits où l'on s'amuse qu'on le vit dépenser l'argent dont l'origine ne peut être contestée. Descarpentries aimant courir le cotillon, vivre joyeusement, dépensait hardiment au cours de fêtes parties, les billets de cent francs grillaient facilement entre ses mains au cours de la même soirée, et pour un douanier...

Des preuves ?

De nombreuses et lourdes présomptions pèsent actuellement sur Robert Descarpentries, et on ne peut mettre en doute sa culpabilité.

Il nie et on cherche actuellement le moyen de le confondre.

On sait que le 11 janvier, lorsque Descarpentries « brûla » le poste de douane de Trélon, il avait déclaré que dans son auto, se trouvaient deux jeunes filles de Sains-du-Nord, Mlles Péronne, âgées de 15 et 16 ans, et un de ses amis, M. Michaud.

M. Michaud a reconnu avoir accompagné le douanier, mais il déclare qu'au retour, comme il avait bu plus que de raison, il ne remarqua rien et qu'aujourd'hui il ne se souvient même plus de ce qui se passa.

« Les deux petites étaient aussi dans l'auto » ajouta-t-il, mais les gamines, lorsqu'elles furent interrogées par les gendarmes déclarèrent que le 11 janvier, elles étaient restées à Sains-du-Nord où se célébrait le mariage d'une de leurs parentes. Il faut dire que ces deux jeunes personnes sont les filles de l'hôtesse de M. Michaud.

Coup de théâtre hier soir, un agent des douanes vint recevoir la déposition des demoiselles Péronne, mais celle-ci revinrent sur leurs déclarations et reconnurent avoir accompagné Descarpentries.

Où est la vérité ?

Sans vouloir précéder l'instruction, nous donnerons ce témoignage que nous avons recueilli d'une débitante de Sains-du-Nord, qui nous a dit :

« Samedi 11, après-midi, la famille Péronne est venue consommer dans mon café avant d'aller à la célébration du mariage. Les deux jeunes filles, Pauline et Julie étaient présentes ».

Cela est assez net.

On sait qu'il est reproché à Descarpentries d'avoir introduit et fait introduire frauduleusement du tabac et de la saccharine. Jocaille et Verchin ses deux complices l'en accusent. L'enquête tend à établir un faisceau de preuves de sa culpabilité et on doit y parvenir.

Il est vraisemblable qu'en revenant du moulin de Clairfayt, le 11 janvier, le douanier rapportait des ballots de tabac, mais où les a-t-il cachés ?

Le douanier agissait avec prudence et s'entourait de précautions. Il semble cependant qu'il dépassait souvent les limites de la générosité... pour un douanier en offrant tabac fin et cigarettes de luxe de provenance belge naturellement à toutes ses connaissances.

L. B.

La Conférence navale

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

« C'est pour cela que si grands que soient les résultats de cette conférence en ce qui concerne le problème naval, notre zèle pour la cause du désarmement et nos efforts vers le succès de nouvelles tentatives sur d'autres terrains demeureront les mêmes.

Nous sommes venus ici pour trouver une solution acceptable par tous, pour le bien de tous, pour le bien de la paix et la stabilité du monde. Pour notre part, nous vous assurons que nous sommes prêts à coopérer dans la plus complète mesure à faire tout notre possible pour nous rendre compte des difficultés des autres et à continuer à travailler aussi longtemps que nécessaire pour atteindre notre but.

Le discours de M. Tardieu

M. Tardieu a dit notamment :

Les besoins des puissances navales que nous sommes, c'est une notion positive, la notion chiffrable et comparable qui, interprétée dans l'esprit d'entente dont nous sommes animés, peut devenir la composante de l'équilibre de demain, contractuellement fixé pour une période dont notre conférence déterminera la durée.

« Ces besoins, ils résultent, comme le marquait si bien M. Ramsay Macdonald, de nos positions géographiques, de nos conditions historiques, de nos situations économiques, maritimes, coloniales, politiques et défensives.

« Peut-il ajouter que le pacte de la Société des Nations et le pacte Briand-Kellogg ont, dans une mesure importante, transformé ces besoins absolus en besoins relatifs ? Chacun de nous, placé à des points de vue divers, qui ne peuvent pas ne pas se rapprocher, est en mesure dès maintenant de considérer les besoins dont il s'agit, par rapport à une série croissante de garanties. Et c'est précisément cela que nous appelons l'organisation de la paix : passer de l'étape où nous sommes à la suivante, voilà notre tâche. Il s'agit de gagner sur les forces du passé la plus belle des victoires, celle des peuples de bonne volonté. Pour gagner cette victoire, nous avons la foi qui, seule, nous fera découvrir les arrangements techniques appropriés. Nous faisons confiance aux générations qui viennent, certaine qu'elles répondront à notre appel si nous savons les lier par des engagements clairs et loyaux, dont la durable valeur se fondera sur les réalités vivantes de nos existences nationales.

FEUILLETON DU 22 JANVIER 1930. — N° 66

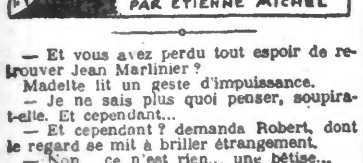

le mendiant du bois noir

PAR ETIENNE MICHEL

— Et vous avez perdu tout espoir de retrouver Jean Marlinier ?

Madette lit un geste d'impuissance.

— Je ne sais plus quoi penser, soupira-t-elle. Et cependant...

— Et cependant ? demanda Robert, dont le regard se mit à briller étrangement.

— Non... ce n'est rien... une bêtise...

— Dites toujours ! On ne sait jamais !...

Et la jeune fille lui conta sa rencontre inopinée avec le vieillard sec et glabre de l'automobile, et la trouvaille qu'elle avait faite, dans son sac à main, du stylo de Jean.

— Quelle voiture était-ce ? interrogea le mendiant.

— Une grande limousine sombre.

— Avec une roue de rechange, arrimée à l'arrière, enveloppée d'une toile imperméable, au-dessus d'un pare-choc nickelé ?

— Peut-être bien... oui, en effet, il me semble...

— C'est bien cela ! murmura Robert.

Et il ajouta mentalement :

— L'auto de Wyoming !...

Le silence posa entre les deux interlocuteurs. On entendit la pluie ruisseler dans le chemin. Un grondement de tonnerre roula, réveillant les échos de la vallée.

— Et ce vieux bonhomme à qui appartenait l'auto vous a appelée par votre nom ? demanda Robert en fronçant les sourcils.

— Oui, il connaissait parfaitement mon nom et mon adresse.

— Et vous le voyiez pour la première fois ?

— Pour la première fois! de ma vie, j'en suis certaine.

— C'est bizarre !...

Le mendiant du Bois-Noir se mit à réfléchir, sans paraître remarque l'air intrigué de la jeune fille.

— J'en arrive à me demander, pensa-t-il, si cette enfant n'est pas une des causes de la séquestration de Jean Martinier ! Jean était son fiancé... Wyoming le garde prisonnier... Et voilà que, par le plus grand des hasards, un jeune homme surgit, on ne sait d'où, et cherche à prendre sa place. Il y a là un double mystère qu'il serait intéressant, palpitant de percer : la véritable personnalité de René de Laisy, l'histoire de la naissance de Madette. Là est le nœud de l'affaire, et pas ailleurs !...

— A quoi pensez-vous, monsieur Robert ? demanda la jeune fille.

— A René de Laisy, mademoiselle Madette. Je voudrais savoir — c'est très embarrassant à dire ! — si vous ne l'aimez pas un peu ?

— Moi ? Pas du tout, vous le savez bien !

— Et vous l'épouser quand même ?

— Il le faut bien ! soupira la jeune fille.

Le visage du mendiant se crispa en entendant ce si triste aveu. Ses yeux se fixèrent, durs comme de l'acier, sur son interlocutrice.

Allait-il lui avouer le secret qui l'étouffait ? lui raconter l'heure tragique qu'il avait passée chez le professeur Wyoming ? Crier à celle enfant qui souffrait et se sacrifiait pour le bonheur de ceux qu'elle aimait : « Je sais où est Jean Martinier ! Il est vivant ! »

Mais dire cette vérité à Madette serait d'une imprudence folle. La jeune fille, délirante de joie, ne commettrait-elle pas une imprudence fatale à celui à qui elle avait conservé intact son amour ?

Non, malgré tout le désir qu'il avait de lui mettre un peu de baume sur la plaie de son cœur, il valait mieux attendre.

Il demanda d'une voix sourde :

— Faisons une supposition... une simple petite supposition : si Jean se présentait à vous avant que votre mariage n'ait lieu, que feriez-vous ?

— Aurais-je le droit, soupira Madelle, de lui assurer encore que je l'aime ?... Je ne suis plus, à présent, qu'une enfant trouvée, par une nuit sombre, sur les berges de la Seine. Jean revoudrait peut-être plus de moi !...

— Mais s'il vous disait qu'il vous garde intact son amour, quelle serait votre attitude ?

— Ah ! Robert, s'écria Madette en joignant les mains avec un élan de tout son être, s'il me disait cela, je me jetterais dans ses bras en lui demandant pardon ; je deviendrais son esclave, sa chose, je ne vivrais que pour lui et je serais la plus heureuse des femmes !... Et bonne-maman l'approuverait, j'en suis sûre. Elle a su ce que c'était qu'aimer, elle aussi !... mais, hélas ! à quoi bon faire ce rêve ?... Il ne se réalisera jamais. Et le 15 juin je serai Mme de Laisy !...

— Le 15 juin, dites-vous ?... C'est dans quinze jours.

— Oui. Pourquoi me demandiez-vous cela ?

— Pour rien... pour savoir !...

— Pourquoi me parlez-vous par énigme, aujourd'hui ? Vous me regardez avec un drôle d'air, monsieur Robert ?... Ne voyez-vous pas que je ne suis qu'une misérable petite chose entre les mains du Destin, et que le Destin veut que j'épouse M. de Laisy, et qu'aucune puissance au monde ne pourra rien contre cet inéluctable événement ?...

Robert se dressa de toute sa taille et croisa les bras sur sa poitrine :

— Il y a parfois une force plus puissante que le Destin, mademoiselle Madette !

— Quoi donc ?

— La justice immanente !...

Madette regarda plus attentivement le mendiant. Elle fut saisie de la netteté de son regard, de la profondeur de ses paroles. C'était vraiment un tout autre homme que le pauvre hère qui venait chanter dans sa cour des élucubrations sans suite. Et devant lui, elle se sentit soudain toute petite, toute faible, comme si elle se rendait tout d'un coup compte que la justice immanente qu'il venait d'évoquer se servait de lui pour merveilleux instrument.

Et elle se mit à trembler nerveusement.

— Vous avez froid ? lui demanda Robert. Voulez-vous que je vous fasse une flambée ?

— Non, non, répliqua Madette, fort émue, ce n'est pas le froid qui... Laissez-moi vous faire des excuses... Un voile vient de se déchirer devant mes yeux... Je viens de m'apercevoir que vous n'êtes pas...

Elle n'osa achever.

— Je ne suis pas quoi ? demanda Robert d'une voix troublée.

— Que vous n'êtes pas le Robert que j'ai connu jusqu'à ce jour.... que vous n'êtes pas le simple d'esprit — oh ! pardonnez-moi de vous dire cela !... Je ne voudrais pour rien au monde vous faire de la peine ! errant de cour en cour, de café en café, une chanson sans suite sur les lèvres... Non, vous êtes un être bon, doux, obligeant... un être pas comme les autres.... un homme qui a l'air de jouer un rôle dans la vie... un rôle tout à fait extraordinaire, dans un but que je ne saisis pas, mais que j'entrevois terrible !...

Robert prit doucement entre les siennes les mains de la jeune fille.

— Madette, lui dit-il, je sais que vous êtes une petite fille sérieuse en qui l'on peut avoir confiance. Ce que vous avez deviné, gardez-le soigneusement au fond de votre cœur. Il y va de ma vie... et peut-être de la vôtre... Oubliez, pendant quelque temps encore l'homme que vous venez de surprendre. Ne me considérez que comme le pauvre hère que vous avez toujours connu. J'ai votre secret. Vous avez le mien... Toutes les questions que je vous ai posées aujourd'hui, ne cherchez pas à les comprendre. Mieux : oubliez-les. En les révélant à qui que ce soit, vous pourriez faire votre propre malheur. Aujourd'hui, je ne puis vous dire qu'une chose : ayez foi en moi et ne désespérez pas !... C'est alors qu'on les croit les plus désespérées que les situations s'améliorent... Continuez à vivre votre vie, et surtout « surtout », ne laissez pas voir à M. de Laizy le trouble de votre âme !...

— Mais alors, bégaya Madette, ce que vous me dites